



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Directrice générale et greffière-trésorier de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 6 mai 2024 le règlement suivant.

RÈGLEMENT NUMÉRO 447

DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 57 100 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉROS 392 (LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS)

Tous ceux et celles qui veulent prendre connaissance de ce règlement peuvent le faire en se présentant au bureau de la municipalité sur les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 7^e jour de mai deux mille vingt-quatre.


Marie-Josée Corbin, greffière-trésorière

=====

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Josée Corbin, greffière-trésorière de la municipalité de **Saint-Louis-du-Ha! Ha!**, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **7 mai 2024**, entre **1 h et 17 h**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **7 mai 2024**.


Marie-Josée Corbin, greffière-trésorière